

## 2022 : la relance du projet européen ?

### Déclaration du groupe Environnement et Nature

Le Groupe Environnement et Nature est attaché à la construction européenne qui a permis d'établir un vaste espace de paix et de coopération sur notre continent.

Parmi bien des réalisations, l'Europe a construit une politique de l'environnement très active dans les domaines du changement climatique, de l'eau, de l'air, des zones marines, de la biodiversité ou encore des déchets - même si son application mérite d'être renforcée, notamment en France. Notre Groupe a voté cette résolution qui rappelle ces apports et les met en perspective.

Pour autant, il nous paraît utile de procéder à des rappels et d'exprimer quelques souhaits.

Signalons ainsi que le Pacte de Stabilité et de Croissance, actuellement suspendu du fait de la crise sanitaire, devrait à l'avenir être remplacé par «un pacte de résilience et de stabilité» qui comptabiliserait les investissements de la transition hors du plafond budgétaire et de l'endettement.

Nous souhaitons que l'Union s'implique pleinement dans la mise en œuvre de la Stratégie européenne pour la biodiversité votée par le Parlement européen, et rappelons également que l'Europe constitue aujourd'hui un acteur incontournable de la gouvernance mondiale de l'Océan. La protection de 30% de la zone maritime de l'UE, la restauration des écosystèmes marins ou la lutte contre la pollution marine doivent être poursuivis.

Nous attendons de l'Europe qu'elle mobilise sa diplomatie extérieure au service de la transition écologique, que ce soit par la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs des transports maritimes et aériens, par l'allocation préférentielle de l'aide au développement aux investissements transitionnels et durables, ou par l'adoption d'ambitions fortes dans les négociations en cours, qu'il s'agisse du futur cadre global pour la biodiversité ou du projet de traité sur la pollution plastique. Ces démarches devraient être complétées, sur le plan commercial, par des « mesures-miroirs » applicables aux produits importés, en l'absence de dérogations, afin de mieux protéger l'environnement et la santé des consommateurs.

Nous demandons enfin que la politique de voisinage de l'Union européenne soit renforcée notamment en direction des pays riverains de la Méditerranée pour y promouvoir la paix, la coopération, l'état de droit, et plus généralement la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Nous vous remercions de votre attention.